

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Bureau du Conseil d'Administration

Réunion du 3 juillet 2008

Délibération n°2008-3-B

Portant approbation

Vu le code de l'environnement,

Sur présentation du directeur de l'établissement public, le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Adopte le cahier des charges pour l'évaluation externe de l'appui de l'agence aux politiques publiques.

Le Président,

Jérôme BIGNON

